

**Le Collectif Handicaps aurait préféré que les ambassadeurs de l'accessibilité
soient tous les membres du Gouvernement.**

Paris le 3 juin 2021. Depuis la loi du 11 février 2005 qui obligeait la France à se rendre accessible en 2015, le Collectif Handicaps fait le constat que la France n'est toujours pas accessible à l'ensemble de ses concitoyens. L'accessibilité est pourtant une des conditions majeures pour l'accès aux droits, aux services, au logement, au travail, à l'école, à la culture, etc.

Le 25 mai dernier, le Gouvernement a mis en place des ambassadeurs de l'accessibilité qui seront des jeunes en service civique chargés entre autres d'apporter une information aux gérants d'établissements recevant du public (ERP) de 5^e catégorie à savoir les commerces de la vie quotidienne et de remplir la plateforme Accès libre.

Sensibiliser les commerces aux obligations et aux moyens de se rendre accessible est un levier qui peut être intéressant à activer à la condition que les jeunes soient dûment formés et que les commissions communales d'accessibilité soient pleinement associées. Si ces conditions minimales ne sont pas réunies, nous risquons de voir le dispositif se résumer en une opération de communication.

Quoi qu'il en soit, ce seul dispositif ne peut être suffisant pour lutter contre une discrimination subie quotidiennement notamment par les personnes en situation de handicap.

Le Collectif Handicaps aurait préféré que les ambassadeurs de l'accessibilité soient tous les membres du Gouvernement défendant et mettant en œuvre entre autres des élections, des transports, des logements, des écoles, des universités, des services numériques, des lieux sportifs et culturels entièrement accessibles à toutes et tous. Rendre accessible un lieu, un service ou un équipement est une nécessité pour une très grande partie de la population. Il était alors attendu du Gouvernement, pour l'intérêt général, qu'il développe une politique publique de l'accessibilité efficace à destination non seulement des gestionnaires d'ERP mais aussi des producteurs d'information, des fabricants d'équipements, des créateurs de services numériques, afin que chacun, selon sa situation, puisse accéder à un lieu, utiliser un équipement, accéder à une information, être accueilli convenablement et dignement.

A l'heure où les terrasses reprennent vie, le Collectif Handicaps demande que leurs extensions ne rendent pas difficile voire impossible la circulation des personnes se déplaçant en fauteuil roulant et plus généralement des personnes à mobilité réduite. Il n'y a pas besoin d'ambassadeurs pour en comprendre l'enjeu.

Lors du prochain Comité interministériel du handicap, la question de l'accessibilité devra être à l'ordre du jour pour réaffirmer l'enjeu majeur de rendre la France accessible, notamment des services numériques de l'Etat et du relais téléphonique.

Le Collectif Handicaps demandera aux candidates et candidats à l'élection présidentielle de s'engager pour une politique d'envergure afin de rendre la France accessible, enjeu de droit et d'intérêt général.

Contact presse :

Collectif Handicaps – Stéphane Lenoir – stephane.lenoir@collectifhandicaps.fr – 06 14 85 42 62